

LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU TOURISME EN NORMANDIE

PRÈS DE 5 MILLIARDS D'EUROS DE CONSOMMATION TOURISTIQUE

Le tourisme occupe une place importante dans l'économie française. Cependant, si le poids du tourisme est bien connu au niveau national, il n'en est pas de même au niveau local, alors que les attentes en la matière sont fortes. À la demande notamment du Comité Régional du Tourisme (CRT), l'Insee a mesuré les retombées économiques du tourisme en Normandie. Les résultats présentés dans cette publication constituent une innovation. L'Insee a revu la méthodologie de comptage de l'emploi touristique et utilisé son nouveau fichier sur les établissements français (fichier économique enrichi) pour mesurer une richesse dégagée touristique. Les résultats obtenus viennent ainsi compléter le compte satellite du tourisme national régionalisé.

En 2011, la consommation touristique intérieure normande s'élève à 4,6 milliards d'euros, représentant 3,1 % de la consommation touristique nationale. Les hébergements, les restaurants et les cafés captent 41 % de la dépense touristique de la région et rassemblent près d'un emploi touristique sur deux. Reposant sur l'activité humaine, plus que beaucoup d'autres secteurs d'activité, le tourisme dégage 2,4 % de la richesse normande. Au total, la fréquentation touristique génère 38 600 emplois touristiques en 2011, correspondant à 3,2 % de l'emploi total normand. Ces emplois sont en hausse de 2,8 % entre 2009 et 2011. C'est sur le littoral et en Basse-Normandie que l'emploi touristique est le plus fortement présent.

En 2011, la consommation touristique intérieure (encadré page 3) en Normandie s'élève à 4,6 milliards d'euros. Deux tiers de cette consommation s'effectuent en Basse-Normandie. La Normandie - les deux régions réunies - se positionne au 9^e rang des régions, en matière de consommation touristique, représentant 3,1 % du total national. Elle se place ainsi devant les régions Poitou-Charentes et Nord-Pas-de-Calais, mais derrière les Pays de la Loire et Midi-Pyrénées.

La consommation touristique correspond à 8,1 % du PIB de Basse-Normandie. Cet indicateur "d'intensité touristique dans l'économie" place la Basse-Normandie au 7^e rang des régions métropolitaines, contrairement à la Haute-Normandie qui arrive en dernière position, traduisant ainsi sa forte empreinte industrielle.

DEUX TIERS DE LA CONSOMMATION TOURISTIQUE NORMANDE EN BASSE-NORMANDIE

	Consommation touristique (en millions d'euros)	Poids régional (en %)
Basse-Normandie	2 901,5	63,7
Haute-Normandie	1 655,9	36,3
Normandie	4 557,4	100,0

Sources : DGCS, Insee
Champ : Consommation touristique intérieure en Normandie en 2011

Unités : millions d'euros, %

3,1 % DE LA CONSOMMATION TOURISTIQUE NATIONALE EN BASSE-NORMANDIE ET HAUTE-NORMANDIE

Rang	Région	Poids dans la consommation touristique nationale en 2011	Part de la consommation touristique dans le PIB (1)	Rang associé (2)
1	Île-de-France	26,8	6,5	12
2	Provence-Alpes-Côte d'Azur	12,5	12,9	2
3	Rhône-Alpes	11,9	8,9	4
4	Languedoc-Roussillon	5,5	12,7	3
5	Aquitaine	5,1	8,3	5
6	Bretagne	4,6	8,1	8
7	Pays de la Loire	4,2	6,1	14
8	Midi-Pyrénées	4,2	7,7	9
	Normandie (Haute-Normandie et Basse-Normandie)	3,1	5,7	
9	Poitou-Charentes	2,6	8,2	6
10	Nord-Pas-de-Calais	2,4	3,7	21
11	Centre	2,0	4,4	17
12	Basse-Normandie	2,0	8,1	7
13	Alsace	1,8	4,8	16
14	Bourgogne	1,8	6,1	13
15	Corse	1,7	31,2	1
16	Auvergne	1,7	7,3	10
17	Picardie	1,4	4,1	18
18	Lorraine	1,3	3,7	20
19	Haute-Normandie	1,1	3,3	22
20	Champagne-Ardenne	1,1	4,0	19
21	Franche-Comté	1,0	5,4	15
22	Limousin	0,9	7,2	11

Sources : DGCIS, Insee

Unités : % et rang

Champ : Consommation touristique en France métropolitaine en 2011

Note : Le tableau présente le poids de chaque région, hors départements et régions d'outre-mer ; la somme des poids des régions métropolitaines dans le CST ne fait donc pas 100.

(1) PIB = produit intérieur brut

(2) Rang associé à la part de la consommation touristique dans le PIB.

16 % DE LA CONSOMMATION TOURISTIQUE NORMANDE DANS L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE MARCHAND

Poste	Normandie		Basse-Normandie	Haute-normandie	France	France hors Île-de-France
	Consommation touristique (en millions d'euros)	Poids (en %)	Poids (en %)	Poids (en %)	Poids (en %)	Poids (en %)
Hébergement touristique marchand	740	16,2	17,8	13,5	16,3	16,9
<i>dont Hôtels</i>	378	8,3	9,0	7,1	8,7	6,8
<i>Campings</i>	55	1,2	1,6	0,5	1,5	2,0
<i>Gîtes ruraux et autres locations saisonnières</i>	258	5,7	6,4	4,4	4,6	6,2
Restaurants et cafés	493	10,8	11,5	9,6	12,1	11,3
Services de transport non urbain	278	6,1	5,3	7,6	18,2	13,0
<i>dont Transports par train</i>	159	3,5	2,6	5,0	5,0	4,1
Location de courte durée de matériel (1)	152	3,3	1,0	7,4	2,5	2,6
Services des voyagistes et agences de voyages	100	2,1	1,5	3,2	5,6	3,0
Services culturels, sportifs et de loisirs	443	9,7	9,3	10,4	5,9	5,6
<i>dont Casinos</i>	308	6,8	6,6	7,1	2,0	2,6
Autres postes de dépenses	1 712	37,6	37,9	37,0	29,3	34,6
<i>dont Carburants et péages</i>	460	10,1	10,3	9,7	10,1	12,6
<i>Aliments et boissons (2)</i>	450	9,9	10,2	9,4	6,0	7,7
<i>Biens de consommation durable spécifiques (3)</i>	267	5,9	5,2	7,1	3,8	3,8
<i>Autres biens de consommation (4)</i>	368	8,1	8,7	7,0	6,1	7,3
Hébergement touristique non marchand (5)	640	14,0	15,6	11,3	10,2	13,0
Ensemble	4 557	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Véhicules de tourisme, articles de sports et loisirs

Unités : millions d'euros, %

(2) Hors restaurants et cafés

(3) Camping-cars, bateaux de plaisance, articles de voyage, etc.

(4) Shopping en produits locaux, souvenirs, etc.

(5) Résidences secondaires de vacances (valeur locative imputée)

Sources : DGCIS, Insee

Champ : Dépenses touristiques en France en 2011

La régionalisation du compte satellite du tourisme

Le compte satellite du tourisme (CST) présente les données économiques sur le tourisme dans un cadre comptable. Il est produit au niveau national par la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) du Ministère de l'économie, du redressement productif et du numérique. Il permet de mesurer le poids du tourisme dans l'économie.

La **consommation touristique intérieure** (CTI) en constitue l'agrégat principal. Elle comptabilise les dépenses des visiteurs et regroupe :

- les dépenses liées aux activités caractéristiques du tourisme comme les services de transports non urbains, les restaurants et cafés et les hébergements touristiques marchands ;
- d'autres dépenses des visiteurs liées à la consommation de biens et services marchands comme la consommation de carburants, les achats d'aliments et de boissons et les achats d'autres biens de consommation (shopping, souvenirs, cadeaux...);
- la valorisation des nuitées passées dans les résidences secondaires.

La régionalisation du CST consiste à calculer la répartition régionale de la CTI pour chaque poste de dépense, en valeur. Elle a été réalisée pour 2005 et 2011. La consommation touristique est affectée au lieu de consommation du bien ou du service. Il peut être différent du lieu de résidence (achat d'un titre de transport par un employeur) ou même du lieu de villégiature (achat d'un camping-car).

Les sources utilisées pour la régionalisation du CST proviennent en grande partie de l'Insee, notamment des enquêtes de fréquentation des hébergements touristiques et des données comptables des entreprises. Des données d'enquêtes auprès des visiteurs fournies par la DGCIS sont également utilisées : enquête sur le suivi de la demande touristique et enquête auprès des visiteurs étrangers, par exemple.

L'hébergement : 30 % de la consommation touristique en Normandie

En Normandie, les hébergements touristiques marchands captent 16,2 % de la consommation touristique, dont la moitié dans les hôtels. Les résidences secondaires de vacances en recueillent 14 %. Les restaurants et cafés représentent un dixième des dépenses touristiques, de même que les services culturels, sportifs et de loisirs, portés par les nombreux casinos de la région (notamment à Deauville, Trouville et Forges-les-Eaux). Les dépenses dans les casinos normands représentent 10,5 % de la dépense nationale, classant la Normandie en 3^e position pour ce poste, derrière les régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Rhône-Alpes. À l'inverse, les dépenses touristiques en services de transport non urbain sont plutôt faibles en

Normandie, avec seulement 1,1 % de la dépense nationale. Cela s'explique en partie par les faibles dépenses touristiques dans les transports par avion, du fait d'un très faible trafic aérien dans la région.

Hausse des dépenses touristiques entre 2005 et 2011, surtout dans l'hébergement

Entre 2005 et 2011, la consommation touristique intérieure progresse de 15,7 % en Normandie, cette hausse étant un peu plus marquée en Haute-Normandie (+ 16,9 %) qu'en Basse-Normandie (+ 15,0 %). Cette forte augmentation de la consommation en valeur est toutefois à relativiser, car elle cache une augmentation des prix de 15,1 % sur les postes liés au tourisme en France sur la même période. De plus, cette hausse est un peu moins importante que celle observée au niveau France (+ 17,5 %).

En Normandie, la consommation touristique progresse dans quasiment tous les secteurs entre 2005 et 2011. La hausse la plus importante touche l'hébergement touristique marchand avec +166,3 millions d'euros, soit + 29,0 % des dépenses. Elle est liée à la forte augmentation des dépenses dans les gîtes ruraux et autres locations saisonnières (+ 94,4 millions d'euros, soit + 57,9 % des dépenses), tandis que la progression des dépenses dans les hôtels est plus limitée (+ 33,6 millions d'euros, soit + 9,8 % des dépenses). La consommation touristique intérieure a également fortement crû entre 2005 et 2011 dans les hébergements non marchands (+ 18,9 %), les casinos (+ 23,7 %), les agences de voyage et services aux voyageurs (+ 33,5 %) et les musées, spectacles et autres activités culturelles (+ 36,6 %). Les dépenses du poste "Autres biens de consommation"¹ ont quant à elles diminué sur la période (- 3,6 %).

¹ Les autres biens de consommation regroupent le shopping en produits locaux, les souvenirs, cadeaux, etc.

L'emploi touristique en Normandie : le dynamisme du Calvados, de la Seine-Maritime et de la Manche en saison

Selon la nouvelle méthodologie d'estimation d'emploi touristique, la Normandie propose 38 600 emplois touristiques en moyenne annuelle en 2011 (encadré page 6), dont environ un sixième d'emplois non salariés. La majorité de ces emplois liés à la fréquentation touristique est localisée en Basse-Normandie (23 400). Le Calvados en offre le plus (15 000), puis viennent la Seine-Maritime (11 100), la Manche (6 100), l'Eure (4 100) et l'Orne (2 300).

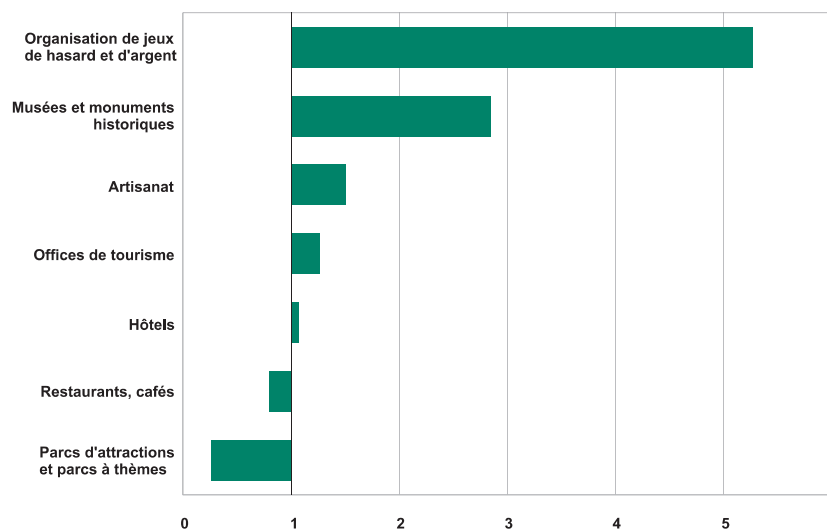
L'emploi touristique représente 3,2 % de l'emploi total normand, part inférieure à celle de la France métropolitaine (3,9 %). Elle s'élève à 4,4 % en Basse-Normandie, le double de la part haut-normande (2,2 %). L'empreinte du tourisme est plus prononcée dans le Calvados (5,6 % de son emploi est touristique) et dans la Manche (3,7 %). À contrario, l'Orne, la Seine-Maritime et l'Eure apparaissent

comme les départements normands où l'emploi touristique est le moins présent (2,2 % de l'emploi total pour chaque département). La saisonnalité est davantage marquée en Normandie qu'en France métropolitaine. Ainsi, l'emploi touristique culmine à 50 800 en haute saison d'été (juillet-août), soit un niveau supérieur de 31,5 % à la

moyenne annuelle. Le département de la Manche présente la plus haute amplitude (+ 44,8 %).

Les zones littorales normandes présentent la plus forte intensité touristique. Avec 29,0 % de son emploi lié au tourisme, la Côte Fleurie domine nettement, précédant la Baie du Mont-Saint-Michel, le Bessin ou le littoral Manche. Côté littoral haut-normand,

DAVANTAGE D'EMPLOIS DANS LES CASINOS, MUSÉES ET MONUMENTS QU'EN FRANCE MÉTROPOLITAINE



Sources : Insee, DADS 2011, Acoiss 2011; traitements Insee
 Note de lecture : En 2011, la part de l'emploi touristique dans l'organisation des jeux de hasard et d'argent en Normandie est 5,2 fois supérieure à celle de la France métropolitaine. Unité : indice de spécificité

UN EMPLOI TOURISTIQUE SUR QUATRE DANS L'HÔTELLERIE

Activité touristique	Normandie	Région		Département					France métropolitaine
		Basse-Normandie	Haute-Normandie	Calvados	Manche	Orne	Eure	Seine-Maritime	
Hébergement	30,6	33,1	26,6	31,4	36,9	34,9	32,0	24,6	29,1
<i>dont Hôtels</i>	<i>24,0</i>	<i>25,7</i>	<i>21,2</i>	<i>24,5</i>	<i>27,2</i>	<i>30,2</i>	<i>21,0</i>	<i>21,3</i>	<i>22,4</i>
Restauration, cafés	22,4	24,1	19,7	28,0	19,6	10,4	12,0	22,5	28,0
Sport et loisirs	12,6	12,5	12,8	14,7	7,9	9,5	11,8	13,2	10,2
<i>dont Organisation de jeux de hasard et d'argent</i>	<i>6,7</i>	<i>7,4</i>	<i>5,7</i>	<i>9,9</i>	<i>2,8</i>	<i>3,1</i>	<i>0,0</i>	<i>7,8</i>	<i>1,3</i>
<i>dont Activités des parcs d'attractions et des parcs à thèmes</i>	<i>0,6</i>	<i>0,5</i>	<i>0,8</i>	<i>0,5</i>	<i>0,6</i>	<i>0,2</i>	<i>0,9</i>	<i>0,8</i>	<i>2,4</i>
Commerce de détail non alimentaire	8,2	7,1	10,0	5,9	8,1	12,4	10,8	9,7	6,6
Patrimoine et culture	7,9	7,0	9,4	8,0	5,3	4,3	8,2	9,9	8,6
<i>dont Musées et monuments historiques</i>	<i>1,6</i>	<i>2,0</i>	<i>1,1</i>	<i>2,2</i>	<i>1,9</i>	<i>1,1</i>	<i>1,3</i>	<i>1,0</i>	<i>0,6</i>
Grandes surfaces	5,7	4,9	6,9	3,3	7,8	7,6	8,6	6,3	3,9
Artisanat	2,0	1,8	2,4	1,3	2,4	3,4	2,8	2,3	1,3
Commerce de détail alimentaire	1,9	1,6	2,2	1,2	2,4	2,0	2,8	2,0	1,6
Offices de tourisme	1,8	1,8	1,9	1,3	2,9	2,3	1,5	2,0	1,4
Soins	1,8	2,0	1,5	1,3	1,7	7,8	2,8	1,1	1,8
Autres activités touristiques	5,1	4,2	6,5	3,7	5,1	5,4	6,7	6,4	7,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : DADS 2011, Acoiss 2011; traitements Insee

Unité : %

les zones d'Étretat-Fécamp, d'Eu-Le Tréport et du Pays dieppois sont celles où l'emploi touristique est le plus présent. À contrario, à l'intérieur des terres, l'importance de l'emploi touristique est moindre : quelle que soit la zone, il représente entre 1,5 % et 2,8 % de l'emploi total. Néanmoins, la zone touristique ornaise de Bagnoles émerge du fait d'une forte concentration de l'activité thermique à l'origine d'une affluence touristique accrue.

Entre 2009 et 2011, l'emploi touristique en Normandie progresse de 2,8 % (contre + 3,2 % pour la France métropolitaine), soit 1 000 emplois supplémentaires². Cette dynamique est soutenue essentiellement par le Calvados (+ 7,9 %). Le plus souvent, l'emploi touristique ne progresse que dans les zones les plus touristiques (zones littorales). Parallèlement, l'emploi total est resté stable en Normandie.

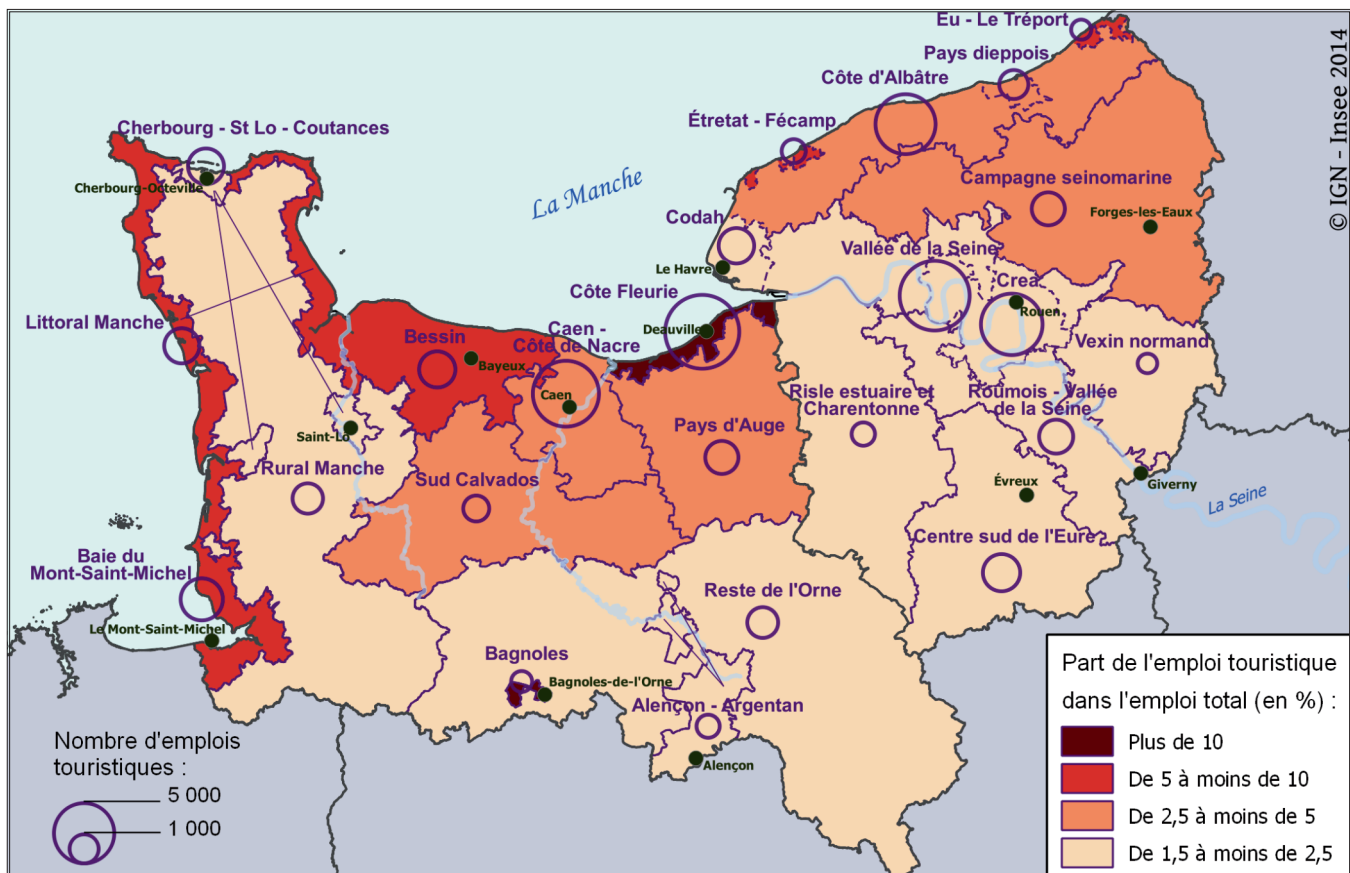
Les hébergements : premiers employeurs touristiques

À l'instar de la France métropolitaine, la fréquentation des hébergements (hôtellerie, campings, appartements de vacances, auberges de jeunesse, etc.) est l'activité qui génère le plus d'emplois touristiques en Normandie (30,6 % du total) soit 11 800 emplois. L'hôtellerie, à elle seule, concentre 24,0 % de l'emploi touristique total (9 300 emplois). La restauration et les cafés constituent le deuxième vecteur d'emplois touristiques (22,4 %). Les sports et les loisirs participent à hauteur de 12,6 %, secteur touristique intégrant majoritairement les emplois dédiés à l'organisation de jeux de hasard et d'argent (les casinos notamment). L'activité du patrimoine et de la culture engendre 7,9 % de l'emploi touristique.

Certains emplois touristiques sont plus représentés en Normandie qu'en France métropolitaine. C'est notamment le cas des activités d'organisation de jeux de hasard et d'argent (casinos). Dans le secteur du patrimoine et de la culture, l'emploi dédié aux musées et aux monuments historiques est également plus présent en Normandie. À l'inverse, l'emploi lié aux activités des parcs d'attractions et des parcs à thèmes y est moins fréquent.

Selon les zones normandes, les caractéristiques des emplois varient également. Les emplois dans l'hébergement sont plus développés que dans les autres secteurs d'activité dans les zones touristiques du Bessin, du Vexin Normand ou de la Baie du Mont-Saint-Michel. En revanche, ces zones font moins appel aux emplois liés aux sports et aux loisirs. Les emplois touristiques générés par la fréquentation du patrimoine et de la culture se

LES ZONES LITTORALES : NETTEMENT LES PLUS TOURISTIQUES



Sources : DADS 2011, Acoess 2011 ; traitements Insee

Note : les zones en pointillés sont incluses dans les zones en trait plein violet. Ainsi, la zone d'Étretat-Fécamp se trouve dans la zone Côte d'Albâtre.
Note de lecture : en 2011, la Côte Fleurie propose 6 400 emplois touristiques. Ces emplois représentent 29,0 % de l'emploi total de cette zone.

Unités : effectifs, %

² L'évolution de l'emploi entre 2009 et 2011 est calculée sur un champ restreint et porte sur les activités d'hébergement, restauration et cafés, sport et loisirs, commerce de détail, patrimoine et culture, grandes surfaces, artisanat, offices de tourisme et soins. L'évolution des autres activités (5,1 % de l'emploi touristique) n'est pas significative, du fait d'un nombre important d'établissements qui ont changé d'activité sur la période.

trouvent plus souvent dans les pôles urbains (la CREA pour l'agglomération de Rouen, Vallée de la Seine, Caen-Côte de Nacre) et également dans la zone du Sud Calvados (notamment par des emplois touristiques dédiés à la gestion des espaces naturels). Les plus fortes densités d'emplois dans les sports et les loisirs se situent dans les zones d'implantation de casinos importants : campagne seinomarine (Forges-les-Eaux), Côte Fleurie ou encore Bagnoles de l'Orne, où l'activité "Soins" est particulièrement importante.

Entre 2009 et 2011, l'emploi touristique progresse fortement dans la restauration et les cafés (+ 10,3 %), soit 800 emplois supplémentaires. La baisse de la TVA au 1^{er} juillet 2009 pourrait expliquer en partie cette évolution favorable. Les emplois offerts par les offices de tourisme ainsi que ceux des sports et des loisirs sont également en hausse. À contrario, l'emploi touristique baisse dans l'hébergement : - 2,3 %, soit 300 emplois en moins. Cette baisse ne touche que la Haute-Normandie (- 9,6 %), et notamment l'Eure.

La richesse dégagée touristique : une contribution moins importante que celle de l'emploi

En Normandie, en 2011, 2,4 % de la richesse dégagée (encadré page 6) est générée par la fréquentation touristique. C'est un peu inférieur à la part en termes d'emplois touristiques (3,2 %). Toutefois, l'écart est moindre si on compare la région à la France métropolitaine : cette richesse dégagée touristique en Normandie représente 3,7 % de la richesse touristique de France métropolitaine, soit

La mesure de l'emploi et de la richesse dégagée touristique au niveau local

L'**emploi touristique** correspond ici exclusivement aux emplois générés par la fréquentation touristique dans la zone de réception. Sont ainsi exclus la majorité des moyens de transport et des agences de voyage car ils permettent de se rendre sur le lieu de tourisme et ne sont pas une dépense sur la zone de réception. Le concept d'emploi touristique est donc différent du concept retenu dans le compte satellite du tourisme.

La méthode d'estimation de l'emploi touristique a été profondément revue, afin notamment d'y intégrer les emplois non salariés, de mieux prendre en compte la touristicité de l'emploi et d'affiner le champ des activités influencées par le tourisme. De ce fait, les données qui en sont issues ne sont pas comparables à celles précédemment publiées. La méthode désormais appliquée permet de faire des mises à jour régulières et à moindre coût du dénombrement de l'emploi touristique.

Les emplois comptés comme touristiques dépendent de l'activité dans laquelle ils sont exercés. Ainsi, dans les activités 100 % touristiques (hôtels ou musées par exemple), tout l'emploi est compté comme touristique, car ces activités n'existeraient pas sans les touristes. Dans les autres activités touristiques (artisanat, restaurants et cafés, commerce de détail, etc.), seule une partie de l'emploi est comptée comme touristique. L'emploi touristique résulte alors de la différence entre l'emploi total et l'estimation de l'emploi destiné à la population résidente.

L'estimation de l'emploi touristique provient des déclarations annuelles de données sociales (DADS) pour l'emploi salarié et des données de l'agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) pour l'emploi non salarié.

La **richesse dégagée** est une notion économique qui permet d'évaluer l'importance de l'activité économique dans une zone donnée. Comme pour l'emploi, la richesse dégagée touristique correspond à la richesse générée par la fréquentation touristique dans la zone de réception. Cet indicateur offre une vision complémentaire à celle donnée par l'emploi. Il est calculé au niveau des établissements, et est issu de la valeur ajoutée des entreprises. Il permet d'approcher le poids de l'activité économique alors qu'on ne dispose pas de la mesure directe. Cette notion de richesse dégagée n'est pas comparable au produit intérieur brut (PIB) ; elle ne permet donc pas de calculer une part au sein du PIB.

L'estimation de la richesse dégagée provient du Fichier Économique Enrichi (FEE) de l'Insee. Deux indicateurs mesurent la pertinence des données publiées :

- le **taux de couverture**, c'est à dire la part des établissements touristiques présents dans le fichier économique enrichi et intervenant donc dans le calcul de la richesse dégagée ; ce taux est de 68 % pour la Normandie ;
- la **part de richesse dégagée estimée** : l'estimation se fait lorsqu'une entreprise a plusieurs établissements ; elle provient de la ventilation à l'établissement de la valeur ajoutée des entreprises. La part de richesse dégagée estimée correspond à la part des établissements dont la richesse a été estimée, soit 22 % en Normandie.

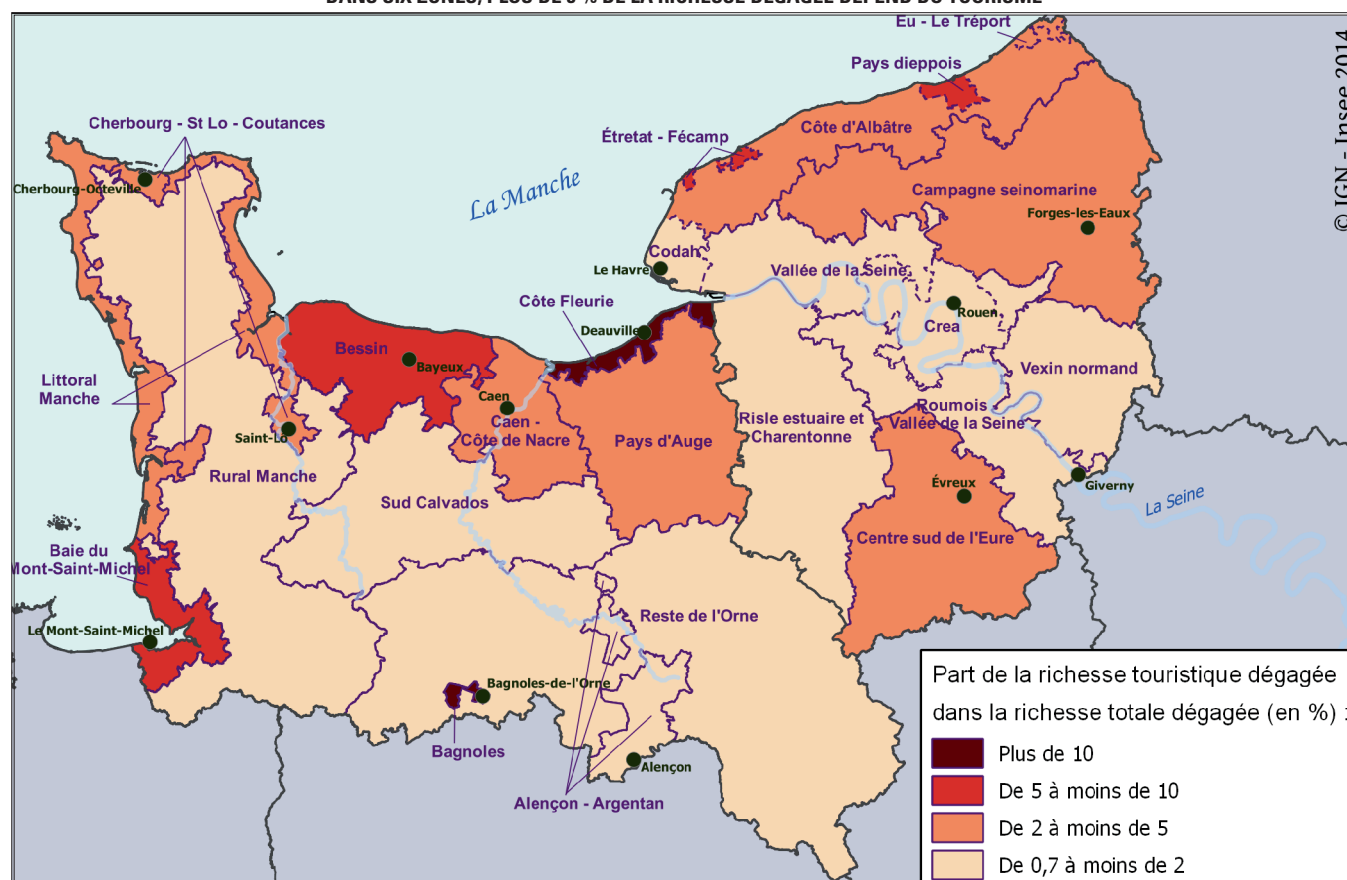
une proportion proche de son poids en termes d'emplois touristiques. En matière de tourisme, la richesse est peu capitalistique et est principalement générée par l'activité humaine. De ce fait, la contribution de la richesse produite par le tourisme est le plus souvent inférieure à sa contribution à l'emploi touristique. C'est le cas dans les cinq départements normands et pour la majorité des zones touristiques de la région, excepté celles de Bagnoles de l'Orne, du Mont-Saint-Michel et d'Étretat-Fécamp.

La richesse touristique normande est produite pour 59,1 % en Basse-Normandie contre 40,9 % en Haute-Normandie. Le Calvados contribue le plus à cette richesse (38,7 %, surtout dans les zones de la Côte Fleurie (17,4 % de la richesse touristique normande) et de Caen-Côte de Nacre (12,3 %), devant le département de Seine-Maritime (31,0 %). C'est aussi dans le Calvados que la richesse touristique est la plus présente : 4,7 % de la richesse dégagée y est touristique. À l'inverse, l'Eure est le département où la part de richesse touristique est la plus faible (1,6 %). Les zones de Bagnoles de l'Orne et de la Côte Fleurie se démarquent des autres :

elles sont les seules où plus du quart de la richesse dégagée dépend du tourisme. D'une manière générale, la proximité du littoral, la présence d'hippodromes, de golfs, de résidences de vacances ou de casinos influencent à la hausse la richesse touristique.

Comme pour l'emploi touristique, la richesse touristique est majoritairement produite par les activités d'hébergement, de restauration et des cafés, ainsi que les activités de sports et loisirs. Ces trois secteurs recueillent 61,9 % de la richesse touristique en Normandie. Dans les zones littorales, cette part atteint 72,8 %.

DANS SIX ZONES, PLUS DE 5 % DE LA RICHESSE DÉGAGÉE DÉPEND DU TOURISME



Sources : DADS 2011, Acoess 2011 ; traitements Insee

Note : les zones en pointillés sont incluses dans les zones en trait plein violet. Ainsi, la zone d'Étretat-Fécamp se trouve dans la zone Côte d'Albâtre.

Note de lecture : en 2011, 27,4 % de la richesse dégagée sur la Côte Fleurie est liée au tourisme.

Unités : effectifs, %

© IGN - Insee 2014

2,4 % DE LA LA RICHESSE DÉGAGÉE EN NORMANDIE EST TOURISTIQUE

	Normandie	Région		Département					France métropolitaine
		Basse-Normandie	Haute-Normandie	Calvados	Manche	Orne	Eure	Seine-Maritime	
Part de la richesse dégagée touristique dans la richesse dégagée totale (en %)	2,4	3,7	1,6	4,7	3,0	1,8	1,6	1,7	3,0
<i>dont Hébergement</i>	31,0	34,9	25,5	33,9	38,9	30,5	38,8	21,2	31,6
<i>Restauration, cafés</i>	19,6	22,8	14,9	26,6	17,7	9,9	11,3	16,0	23,6
<i>Sport et loisirs</i>	11,3	12,1	10,2	14,3	6,3	12,6	5,4	11,8	8,9
<i>Commerce de détail non alimentaire</i>	9,1	8,2	10,3	6,7	9,6	15,2	12,7	9,6	8,0
<i>Patrimoine et culture</i>	4,2	4,7	3,5	4,5	6,1	1,9	4,8	3,0	6,1

Source : Insee, fichier économique enrichi 2011

Unité : %

Note de lecture : 2,4% de la richesse dégagée en Normandie est touristique. Cette richesse touristique provient pour 31,0 % des activités dans l'hébergement et pour 19,6 % des activités dans les restaurants et cafés.



Insee Haute-Normandie

8 Quai de la Bourse
76037 Rouen cedex 1
Tél : 02 35 52 49 11
www.insee.fr

Informations statistiques :
09 72 72 4000
du lundi au vendredi, 9h à 17h
(prix d'un appel local)

Pour en savoir plus :

Le compte satellite du tourisme de 2005 à 2012 :

<http://www.dgcis.gouv.fr/etudes-et-statistiques/statistiques-du-tourisme/compte-satellite>

" [La consommation touristique représente 8 % du PIB aquitain](#) "

Insee Aquitaine, Véronique Decret et Kévin De Biasi - In : Le Quatre Pages Insee Aquitaine n° 218 (2014, juin)

" [Plus de touristes étrangers en Haute-Normandie en 2013](#) "

Insee Haute-Normandie, Isabelle Demeuzois - In : Brèves d'Aval n° 89 (2013, déc.)

" [Bilan de la saison touristique 2013 dans les hôtels et les campings bas normands](#) "

Insee Basse-Normandie ; Alain Coënon - In : Cent pour cent n° 250 (2014, fév.)